

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

31 MARS 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

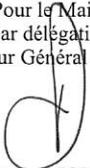
**Sollicitation auprès de la
Région de l'aide aux
projets innovants de la
chaîne du livre – nuances
de noir**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er avril 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er avril 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er avril 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 24 mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC,
Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame
MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame
NICOLAS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame
AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame
MEUNIER*, Madame BRELURUS, Madame SLEMPKES,
Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur
NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame
CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ,
Monsieur ROUXEL

*Madame MEUNIER présente à partir du dossier 22 B 05

*Madame de CIDRAC absente à partir du dossier 22 B 28

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD
Madame TEA à Madame de JACQUELOT
Monsieur VENUS à Madame GUYARD
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur ALLAIRE à Madame LESUEUR
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame SLEMPKES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220331-22-B-32e-DE
Date de télétransmission : 01/04/2022
Date de réception préfecture : 01/04/2022

N° DE DOSSIER : 22 B 32e

OBJET : SOLLICITATION AUPRES DE LA REGION DE L'AIDE AUX PROJETS INNOVANTS DE LA CHAÎNE DU LIVRE – NUANCES DE NOIR

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région accompagne, à travers une aide spécifique, les projets innovants en faveur du livre et de la lecture sur les territoires franciliens.

Les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye organisent chaque année en octobre depuis 2016 « Nuances de noir - le mois du polar à Saint-Germain-en-Laye » autour d'expositions, de lectures, d'ateliers et de rencontres avec des auteurs. Cet événement culturel attire un public au-delà de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

En 2022 pour la 7ème édition de « Nuances de noir – le mois du polar », sont associés à la programmation : le théâtre Alexandre Dumas, La CLEF, la librairie Gibert Joseph, le Conservatoire Claude Debussy et le Photo-Club de Saint-Germain-en-Laye.

L'aide régionale peut cofinancer cet évènement à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 50 000 €.

Le Centre National du Livre (CNL) peut également attribuer des aides aux manifestations littéraires d'envergure et de qualité, situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, s'adressant à un large public et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre.

Le taux de concours du CNL est de 50 % maximum des dépenses éligibles avec un montant minimal de subvention de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France et du Centre National du Livre et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux projets innovants et aux manifestations littéraires et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France et du Centre National du Livre et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux projets innovants et aux manifestations littéraires et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye